



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

plaintes

Question écrite n° 70142

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur la nécessité de créer une voie de recours contre les décisions de classement sans suite. En effet, le classement sans suite faisant obstacle à une éventuelle poursuite, emprunte un caractère proche de celui d'un jugement ou tout au moins d'un acte administratif. Il est donc légitime, au vu de la convention européenne des droits de l'homme, de créer un recours auprès du procureur près de la cour d'appel ad hoc. Il souhaiterait donc que ces différentes possibilités soient étudiées.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70142

Rubrique : Droit pénal

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 décembre 2001, page 7026